



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des troubles du comportement alimentaire

Question écrite n° 37564

Texte de la question

Mme Caroline Janvier alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la hausse conséquente du nombre de personnes atteintes de troubles du comportement alimentaire depuis le début de la crise sanitaire liée à la covid-19. Cette crise sanitaire, dont les effets concrets au quotidien ont été d'un impact exceptionnel sur l'ensemble des citoyens au début de la pandémie quand un confinement national strict a été instauré le 17 mars 2020, a perduré dans le temps et a occasionné un grand nombre de problématiques psychologiques. Parmi elles, l'on compte notamment les angoisses face à l'incapacité de se projeter dans un avenir proche, les difficultés liées au télétravail pour les actifs et les étudiants (présence permanente dans un même espace de vie, absence de sorties et déficit de vitamine D, gestion familiale...), ou encore les troubles psychologiques qui s'immiscent chez nombre de citoyens confrontés à de graves problématiques financières personnelles. Plusieurs aspects de l'impact de la crise sanitaire ont été rapidement pris en charge par l'État et d'autres sont venus les compléter, tels que l'accompagnement psychologique des jeunes, les nombreuses mesures d'accompagnement économique, le renforcement de l'accompagnement des victimes de violences domestiques... Cependant, un enjeu en particulier n'a *a priori* pas encore fait l'objet de mesures fortes. Il s'agit de cette question des troubles du comportement alimentaire (TCA), qui regroupent anorexie, boulimie, aphasie ou encore hyperphagie. La prise en charge des patients atteints d'un TCA est en temps normal d'ores et déjà complexe, en raison d'un manque de structures spécialisées dans l'accueil et le soin à ces malades, par ailleurs souvent très jeunes, mais également d'un manque de professionnels médicaux et paramédicaux formés à ces questions dans le système de soins global. Le nombre de patients concernés par un ou plusieurs TCA s'accroît encore davantage au fil de la crise, pour des raisons allant d'un profond ennui chez soi à l'angoisse d'une sédentarité à l'excès ou encore aux craintes concernant la période actuelle menant à un phénomène « d'alimentation émotionnelle ». Ainsi, le nombre d'appels sur la ligne Anorexie boulimie info écoute a augmenté d'un tiers au long de l'année 2020, pour des conversations elles aussi plus longues. Ce phénomène mène à une saturation d'un certain nombre d'unités spécialisées dans les TCA au sein des hôpitaux, à des délais excessifs de prise en charge et à des impératifs de restriction des publics accueillis. Elle l'alerte donc sur cette question et souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Janvier](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37564

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2530

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)